

COMMISSION PARITAIRE

PROCES-VERBAL

de la séance du 7 juillet 2008

Présents :

Frédéric PUIGSERVER, Eve ROBERT, Louisa ACCIARI, Nicolas POTHIER, Max BOUCHET.

Absents ou excusés

David ABIKER, Stéphane AUDOUIN-ROUZEAU, Edouard HUSSON, Mireille LEMARESQUIER, Emmanuel MACRON, Isabelle MARIANI, James MC CEARNEY. Alexandre FLEURET, Malik BENAKCHA, Tristan LE GUEN, Thomas DIETRICH.

Assistaient à la séance

Cédric PRUNIER	directeur de la scolarité,
Julien PALOMO	chargé de mission,
Lilas DUVERNOIS	présidente du bureau des Arts,
Perrine LACAMP	responsable des projets collectifs.

*

**

I.	Audition du bureau des beaux arts	p. 2
II.	Compte rendu de l'audition du bureau des élèves	p. 6
III.	Actions de formation à destination des gestionnaires des associations permanentes	p. 8
IV.	Dispositif 2008-2009 d'encadrement des gestionnaires des associations permanentes par le projet collectif	p. 9
V.	Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 16 juin 2008	p. 12
VI.	Échange d'informations sur des questions diverses.	p. 12

COMMISSION PARITAIRE

PROCES-VERBAL

de la séance du 7 juillet 2008

La séance est ouverte à 18h00 sous la présidence de Frédéric PUIGSERVER. En préambule, Frédéric PUIGSERVER remercie la direction d'avoir inscrit au point III de l'ordre du jour les actions de formation à destination des associations permanentes, ce point ayant fait l'objet d'une demande des élus étudiants et enseignants.

I. AUDITION DU BUREAU DES BEAUX ARTS

Lilas DUVERNOIS explique que le Bureau des Beaux Arts a développé un plan ambitieux en redéfinissant sa communication. En effet, malgré les activités proposées aux étudiants, le bureau demeurait peu connu l'année dernière. Deux phases de mobilisation vont avoir lieu :

Une en juillet, avec la préparation de saison, et une en septembre. Sur le plan de la communication formelle, le bureau a fait appel à une graphiste pour redéfinir sa charte afin d'assurer une véritable cohérence entre les différents supports et donner une tonalité moins élitiste et plus proche des étudiants. La billetterie a également été élargie aux thèmes des musiques actuelles, au jazz, soit tant de nouveauté permettant d'ouvrir le bureau et de le faire connaître à d'autres publics.

Lilas DUVERNOIS décline ensuite les nouveautés pédagogiques du BDA, avec l'ouverture d'un cours de photographie ainsi qu'un cours d'écriture de scénario au premier semestre, des cours de théâtre et d'histoire de l'art au second semestre, soit un total de 11 cours dans les quatre disciplines représentées. De nouveaux chantiers seront ouverts dès l'année prochaine pour proposer davantage de choses aux étudiants et leur ouvrir de nouvelles disciplines.

L'ensemble des services proposés par le BDA est indiqué dans une newsletter que les adhérents reçoivent chaque semaine. Lilas DUVERNOIS décline ensuite les « petits services » qui renforcent l'esprit du bureau : une médiathèque de DVD (en partenariat avec le ciné-club) ou des rendez-vous réguliers avec le club littéraire et le ciné-club, afin d'assurer la cohésion entre les associations.

Ces nouveautés ont d'ores et déjà permis de mieux faire connaître le bureau, qui comptait neuf cents adhérents en juin 2008. Lilas DUVERNOIS explique qu'il sera possible, dès cette année, de dresser un profil de management de projets, avec une distinction entre les grands projets institutionnels et les petits projets moins fédérateurs, mais qui animent l'année artistique.

Lilas DUVERNOIS observe que la visibilité du bureau a été renforcée à travers plusieurs manifestations.

Concernant le budget, elle observe une augmentation des recettes, mais aussi et surtout des dépenses pour les événements d'envergure

- le concours de photojournalisme a ainsi quintuplé son budget, passant de 60 à 200 participants

Par ailleurs, les nouveaux partenariats ont abouti à 18 000 euros de budget supplémentaires.

En l'absence de son président, Lilas DUVERNOIS explique ne pouvoir que dresser un point général sur le budget du BDA : si les événements majeurs sont excédentaires (journée dédicaces, semaine des éditeurs), les événements de moindre envergure sont déficitaires. Lilas DUVERNOIS note toutefois que les événements déficitaires n'étaient pas destinés à être économiquement rentables. Elle passe ensuite aux perspectives du BDA.

Lilas DUVERNOIS explique que le Bureau n'accueille pas suffisamment les projets culturels internes à Sciences Po. De fait, les statuts vont être réformés de manière à valider, suivre et accompagner de nouveaux projets. Une période de candidature de projets sera ouverte de septembre à novembre et cinq projets « solides » seront retenus. Il leur sera attribué une bourse d'un montant de 500 euros ainsi qu'un soutien en termes d'accompagnement, de logistique et de réseau. Par ailleurs, des chantiers numériques vont être ouverts de façon à ce que le site Internet soit une véritable interface pour la billetterie et les adhésions. L'offre de billetterie, qui manque actuellement de visibilité, sera rationalisée de manière à mieux définir l'offre culturelle de Sciences Po.

Lilas DUVERNOIS décline ensuite une offre de cours possible, susceptible d'intéresser le public du BDA :

- Histoire du cinéma
- Histoire du rock
- Histoire du jazz
- Technique vocale

Sur ce point, des entretiens ont commencé avec les professeurs potentiels. Lilas DUVERNOIS précise que les cours seront encadrés par une charte pédagogique avec des objectifs précis.

Elle évoque enfin le vif souhait de voir se créer une salle de répétition qui permettrait de gérer divers problèmes logistiques.

DÉBATS

Frédéric PUIGSERVER observe que pour mieux se prononcer sur la pertinence des comptes du bureau, les présentations devraient faire l'objet d'une standardisation. Il lui apparaît en effet difficile de donner un quitus à chaque association, car les présentations varient pour chacune d'elles. La standardisation souhaitée permettrait de gagner en visibilité, tant pour les associations que pour la commission, portée à s'exprimer sur les dossiers d'une année à l'autre. Dans la présentation actuelle du BDA, il est parfaitement impossible de repérer l'évolution des dépenses et des postes de budget. Frédéric PUIGSERVER insiste sur le caractère général de sa remarque, et souhaite que cette démarche d'uniformisation soit engagée par l'ensemble du tissu associatif de l'établissement.

Sur le bilan moral et financier du bureau des arts, il lui semble que la situation est plutôt saine, tant en terme d'adhérents qu'en termes d'équilibre budgétaire. Néanmoins, il fait part de ses interrogations sur les points suivants :

- Les partenariats supplémentaires et les 18 000 euros mentionnés dans le bilan, sur lesquels il souhaite avoir davantage de précisions.
- Les cours :
 - Sont-ils prévus aux adhérents du BDA ?
 - Donnent-ils lieu à une quelconque validation de crédit ?
- Le bilan financier des opérations, qui rapporte 5000 euros cette année, soit le montant de l'excédent budgétaire.
 - Que va faire le BDA de cet excédent ?
- Le soutien aux projets : comment va s'articuler précisément l'accompagnement des projets retenus ?

Sur la demande de locaux, Frédéric PUIGSERVER indique qu'elle est retenue, mais il fait également observer qu'il s'agit d'une demande récurrente de la part des associations et qu'il n'est pas simple d'y apporter une réponse.

Max BOUCHET salue l'effort qui a été fait au niveau de la lisibilité du BDA.

Nicolas POTHIER abonde les propos de Max BOUCHET, et souligne que le point culminant de cette évolution a été la semaine des arts, qui a connu un franc succès.

Eve ROBERT salue quant à elle les progrès du BDA en termes d'organisation. Elle souhaite savoir quels sont les événements qui vont être mis en place sur les sites délocalisés. Enfin, elle appuie la demande de locaux adressée à la direction, en soulignant que cette association a vocation à fédérer l'ensemble des projets artistiques, ce qui inclut des répétitions, des cours, soit tant d'éléments pour lesquels un local lui apparaît essentiel.

Louisa ACCIARI appuie la question d'Eve ROBERT sur les événements ayant lieu sur les sites délocalisés et étend la question des locaux à ces dits sites, en citant l'exemple de Poitiers.

Cédric PRUNIER s'associe aux commentaires favorables des élus étudiants sur l'évolution du BDA. Il revient cependant sur la semaine des arts, qui a fait connaître quelques « frayeurs » à la direction. Pour lui, l'ensemble de l'équipe du BDA ne s'est pas engagé avec force sur l'ensemble des projets.

Il salue le triplement des adhérents (de 300 à 900), qui a demandé un véritable investissement, et pointe le développement considérable des activités du BDA et de leur qualité. Pour lui, la direction a eu le sentiment d'avoir affaire à des interlocuteurs responsables. Par ailleurs, la satisfaction globale des étudiants vis-à-vis du BDA a également été très importante cette année.

Au demeurant, Cédric PRUNIER nuance son propos par quatre observations :

- Il souhaite que les comptes soient unifiés et présentés par postes, comme l'a souligné Frédéric PUIGSERVER. À ce sujet, il aimerait connaître la part de l'établissement dans le financement du BDA.
- Au même titre que Frédéric PUIGSERVER, Cédric PRUNIER s'interroge sur la raison du bénéfice sur l'activité des cours, auxquels Sciences Po apporte un financement complémentaire. Il déclare être prêt à augmenter la part de l'établissement pour augmenter le nombre de cours ou aider davantage les étudiants boursiers, qui doivent pouvoir concourir pour le même nombre de crédits que les autres étudiants.
- Il évoque la possibilité de décharger le BDA de l'organisation des soirées et d'en donner le monopole au BDE.
- Il souhaite enfin qu'une clarification soit apportée au contenu des cours afin que ces derniers n'entrent pas en concurrence avec les enseignements d'ouverture. Il estime que les cours d'histoire du rock ou du cinéma risquent de déborder la vocation du BDA, ajoutant que l'objet de ces cours doit davantage se situer sur le plan de la pratique et de la réalisation que de la théorie.

Lilas DUVERNOIS remercie les intervenants pour leurs félicitations puis donne réponses aux différentes questions.

Sur les 18 000 euros supplémentaires, ils proviennent de partenariats conséquents obtenus par :

- le concours de photojournalisme
- le concours unilog, que Rideau Rouge a emporté avec le premier prix d'esprit d'équipe

S'ajoute

- une subvention donnée par le CROUS (1200 euros) à Rideau Rouge
- une subvention de Gemey Maybelline

- une subvention d'une revue d'essai appelée l'Abécédaire

Concernant les cours, Lilas DUVERNOIS indique qu'ils sont évidemment crédités par l'établissement, d'où la nécessité d'encadrement et de contenus pédagogiques.

Revenant sur l'excédent de 4000 euros, elle note qu'il est moins important que celui de l'année dernière. Pour elle, l'idée est de réinvestir cette somme dans l'achat de caméras, de manière à garantir la solidité des cours du Ciné Club. Mais cet investissement renvoie à la question d'une salle de stockage.

Concernant l'accompagnement de projet, elle indique qu'il va s'articuler sur la définition d'un budget et l'utilisation du réseau de partenaires. En somme, il s'agit de concrétiser ce qui se fait « officieusement » pour tous les projets. Lilas DUVERNOIS reconnaît que cette structure d'accompagnement de projet est encore à améliorer. L'idée est de mettre une feuille de projet à destination des étudiants, avec mention du budget prévisionnel, et des différents éléments permettant d'appréhender sa faisabilité.

Revenant sur la demande de salle, elle pense que de nombreux projets sont à mener avec cette infrastructure. Elle insiste sur le fait que toutes les composantes sont réunies : talents, projets, partenariats. La salle permettrait de compléter cet ensemble. Lilas DUVERNOIS ajoute que le BDA pourrait en assurer la gestion et l'équipement.

Sur la question des sites délocalisés, elle explique qu'une collaboration a été montée avec l'établissement de Poitiers pour la journée dédicaces. Pour le reste, elle explique que les collaborations ne peuvent être mises en place faute de financement et de coordination entre les services.

Sur la question des boursiers, la part est de 1800 euros (le BDA compte 31 boursiers).

Concernant les soirées, Lilas DUVERNOIS considère qu'elles apportent une meilleure visibilité à Sciences Po. Elle précise que des coordinations ont déjà eu lieu dans leur organisation : La soirée « semaine des arts » a ainsi été coorganisée avec RSP, ce qui n'avait jamais été fait auparavant. Selon elle, les soirées permettent de connaître le BDA d'une façon plus festive.

Cédric PRUNIER répond qu'il s'agit juste de définir des modalités pour coorganiser ces soirées avec le BDE, qui bénéficie d'un savoir-faire financier qui n'est pas maîtrisé par les autres associations. Selon lui, il est tout à fait possible de conjuguer visibilité et rentabilité.

Lilas DUVERNOIS objecte que les soirées organisées par le BDA permettent de fédérer d'autres étudiants de Science Po, qui ne se rendent pas nécessairement aux soirées BDE. Sans esprit de polémique, elle indique que le BDE a déjà refusé des propositions de collaborations.

Max BOUCHET rejoint la position de Lilas DUVERNOIS et se dit sceptique quant à une monopolisation de l'organisation des soirées par le BDE.

Lilas DUVERNOIS ajoute en complément que le BDA souhaite organiser des shows case sur le modèle des cafés concerts, une fois par mois, et en collaboration avec RSP.

Revenant sur les cours, elle explique que celui qui a trait à l'histoire du rock serait mené par un ensemble de passionnés, ensemble qui va l'organiser comme une première approche de la discipline. En ce sens, ces cours ne seront pas redondants avec les enseignements d'ouverture, qui sont dispensés le plus souvent en conjonction d'autres analyses, comme les sciences sociales.

Ève ROBERT ajoute que si ce type de cours se monte au BDA, c'est bien pour répondre à une demande.

Lilas DUVERNOIS complète en indiquant que cette offre est née d'un sondage qui a été fait auprès des adhérents, mais aussi des non-adhérents.

Cédric PRUNIER déclare être conscient du fait que la direction ne réponde pas systématiquement aux demandes des étudiants. Dans une certaine mesure, il estime que cela n'est pas sa fonction. Sa fonction première est de répondre à un objectif de formation. Cela ne signifie pas que cette demande de cours restera lettre morte, mais Cédric PRUNIER craint l'émergence d'une confusion entre les cours d'ouverture et ceux dispensés par le BDA. Au départ, indique-t-il, les crédits ont été offerts pour permettre d'affirmer une sensibilité ou de réaliser des choses qui étaient impossibles à réaliser dans le cadre des enseignements d'ouverture. Ces crédits sont ainsi sensés remplacer les enseignements de sport. Or, s'il perçoit l'intérêt du théâtre, de la musique ou du dessin, Cédric PRUNIER ne la perçoit pas pour une discipline comme l'histoire du rock. Ce point, conclut-il, doit ouvrir à des discussions, car il subsiste encore une importante part des étudiants qui ne peut pas suivre des cours de théâtre ou de dessin. Or, l'établissement doit pouvoir répondre à cette demande. Cédric PRUNIER fait encore observer que de nombreux étudiants font partie de troupes de théâtre, et qu'il serait dommage que leur formation ne puisse être renforcée et valorisée à travers un cours, d'autant que le théâtre est une activité extrêmement formatrice pour l'expression orale et publique. C'est, affirme-t-il, un élément qui concoure directement au projet éducatif de l'établissement.

Sur la problématique des locaux, Cédric PRUNIER déclare qu'une discussion a été inscrite à l'ordre du jour sur l'attribution de locaux à l'AS et au BDA. Dans le cadre de la réorganisation et de la restructuration immobilière de l'établissement, il n'est pas exclu de trouver des locaux aux associations permanentes, afin qu'elles développent leurs activités. Une salle de sport, ou une salle de répétition pour le théâtre seraient ainsi très utiles. Cédric PRUNIER fait observer qu'une salle avait déjà été proposée (la salle BOUTMY), puis refusée, compte tenu de son inadéquation avec la discipline théâtrale. La question reste donc à l'étude. Cédric PRUNIER indique par ailleurs avoir proposé que les associations permanentes, dont les budgets sont de plus en plus importants, se renseignent elles-mêmes sur l'achat d'un local, achat auquel l'établissement pourrait participer ; il s'agirait, précise-t-il, d'un investissement à long terme. En effet, le taux d'occupation des salles de sport atteint près de 125 %, et les 1500 heures d'occupation moyenne de l'Éducation nationale sont largement dépassées. Au vu de ces taux, Cédric PRUNIER explique que banaliser une salle qui aurait un taux d'occupation très faible ne serait pas judicieux en terme purement économique.

Ève ROBERT évoque une possibilité de local dans une partie en sous-sols de la rue des Saints-Pères.

Cédric PRUNIER déclare effectivement qu'une partie des sous-sols pourrait être utilisée. C'est une piste possible, mais la faisabilité doit encore être étudiée. Jusqu'à présent, la DSGI n'a pas pu s'en occuper du fait de travaux récents. Avec le report des travaux de la bibliothèque, des études pourront être menées l'année prochaine. Cédric PRUNIER fait observer que le dossier de Créteil est resté sans réponse, et qu'un nouvel arbitrage de l'État devrait être rendu sur le plan de rénovation des campus. La direction a ainsi bon espoir que des locaux assez proche puissent être mis à disposition de l'établissement en cas d'arbitrage favorable.

Vote : adoption à l'unanimité.

II. COMPTE RENDU DE L'AUDITION DU BUREAU DES ÉLÈVES

Frédéric PUIGSERVER note que le PV de l'audition figure dans les dossiers remis aux membres de la commission ainsi qu'un document PowerPoint ayant fait l'objet d'une présentation lors de cette audition.

En son nom et en celui d'Ève ROBERT, Frédéric PUIGSERVER se déclare satisfait du bilan présenté, au vu de son équilibre financier satisfaisant et d'un redressement des comptes, obtenu par des actions consistant à faire payer de nouveau des adhésions. La recette correspond au niveau d'excédent obtenu.

Frédéric PUIGSERVER décline ensuite quelques postes de l'activité du BDE :

- Un poste déficitaire : le gala, qui est structurellement déficitaire pour des questions de location de salle
- Trois postes excédentaires :
 - Les recettes des adhésions

- Les revenus publicitaires
- Les recettes tirées des soirées

Frédéric PUIGSERVER indique que des signaux positifs ont été adressés au BDE, avec ce souhait que l'équipe reprenant le BDE l'année prochaine soit tout aussi efficace que la précédente en termes de résultats.

À ce propos, il revient sur un débat ayant eu lieu au sujet d'une subvention de science Po et relative au fait qu'une association permanente engagée sur la voie d'une situation financière structurellement excédentaire n'avait pas besoin de subvention. La question du maintien et de la raison de cette subvention s'est en effet posée pour le BDE. Pour Frédéric PUIGSERVER, cette subvention doit être maintenue, afin d'éviter qu'un signal négatif soit envoyé aux responsables de l'association qui ont fait preuve d'excellentes qualités de gestionnaires. La question peut se poser sur l'avenir de cette subvention, mais elle doit être posée au regard des missions du BDE et de l'intérêt que l'établissement reconnaît à ses activités. Ainsi, le gala de Sciences Po, structurellement déficitaire, participe au prestige de l'établissement. Il n'est donc pas injustifié qu'une partie de la subvention soit maintenue pour financer celui-ci, ou un certain nombre de charges lié à l'association. Frédéric PUIGSERVER pointe par exemple la possibilité d'une baisse des coûts du gala pour les étudiants. De la même manière, les excédents de l'année passée pourraient être utilisés pour que les couts d'accès aux soirées soient plus accessibles.

DÉBATS

Pour Ève ROBERT, les subventions de Sciences Po doivent permettre de démocratiser les activités du BDE.

Max BOUCHET souhaite connaître les raisons de désistements relatifs à Cap Gemini.

Julien PALOMO explique que la raison évoquée tient au fait que le gala, qui avait eu lieu à l'Institut du monde arabe, avait été organisé sous la forme d'un repas de type « buffet » et non de « dîner assis ». Cela avait déplu à Cap Gemini, et le BDE actuel n'a pas réussi à convaincre cette entreprise que le gala de cette année serait articulé sous forme de dîner assis. C'est la raison pour laquelle Cap Gemini n'a pas souhaité être représenté.

Nicolas POTHIER rejoint toutes les appréciations positives sur le bilan du BDE. Il ajoute que l'ensemble des manifestations proposées par le BDE s'est bien passé.

Cédric PRUNIER déclare également être satisfait du bilan. La direction de l'établissement réfléchit au moyen de valoriser la vie étudiante. Aussi, l'engagement du président du BDE et de son trésorier mérite d'être salué, surtout au regard de la situation antérieure de l'association. La direction réfléchit donc a un moyen de les récompenser, soit cette année, soit lors de leur diplomation.

Sur la question de la subvention de Science Po, Cédric PRUNIER ne remarque pas de désaccords profonds entre la direction et les étudiants élus. Il lui apparaît pertinent que cette subvention soit maintenue en cas d'activités nouvelles au profit des étudiants. Dans le cas contraire, Cédric PRUNIER préférerait que l'argent soit redirigé vers des activités non finançables, comme le sport ou les cours du BDA, qui n'ont pas de contre partie monnayable. Le BDE, avec son monopole sur les soirées, peut se passer d'une subvention qui n'est pas essentielle à son fonctionnement. Pour Cédric PRUNIER, il ne s'agit pas de remettre en cause la prise en charge des cotisations pour les étudiants boursiers, mais lorsque le bénéfice structurel de l'association tourne autour de 22 000 à 25 000 euros, il n'est pas certain que la subvention de Science Po, à hauteur de 7500 euros, soit nécessaire à son fonctionnement. Pour Cédric PRUNIER, la question du financement reste en suspens, dans l'attente d'une meilleure visibilité sur l'efficacité du prochain bureau du BDE.

Louisa ACCIARI abonde les derniers propos de Cédric PRUNIER en observant que la future gestion ne sera peut-être pas aussi efficace que la précédente. Elle appuie ses propos sur les déficiences de gestion du bureau antérieur.

Cédric PRUNIER lui fait observer que le BDE étant une association permanente, l'établissement pourra toujours le soutenir en cas de problème financier ou d'action à mener. Mais si le BDE est naturellement bénéficiaire, l'établissement n'a pas grand-chose à apporter. Concernant la gestion antérieure, Cédric PRUNIER déclare que s'il avait eu à se prononcer sur un quitus financier, il aurait refusé. Au regard de ces éléments, le bénéfice structurel réel du BDE est plus important qu'il ne l'est aujourd'hui. Cédric PRUNIER rappelle que l'année dernière, le résultat global de la fondation était situé entre 4000 et 6000 euros. Il lui apparaît ainsi paradoxal, avec une subvention de 7500 euros, que le BDE fasse un résultat très largement supérieur à la FNSP dans son ensemble.

Vote : adoption à l'unanimité.

III. ACTIONS DE FORMATION À DESTINATION DES GESTIONNAIRES DES ASSOCIATIONS PERMANENTES

Dans un premier temps, Julien PALOMO déplore n'avoir pas réussi à standardiser les bilans des associations permanentes, comme cela a été souligné lors du premier point. Pour ce faire, explique-t-il, il fallait fournir aux associations un logiciel de comptabilité, avec des ordinateurs qui ne pouvaient passer que sur le budget 2008. Commandés en février, ces ordinateurs ont été reçus au mois de juin.

Julien PALOMO indique qu'un contact à la Cour des comptes s'était proposé pour donner une formation auprès des présidents et des trésoriers des quatre associations, cependant, plusieurs problèmes se sont posés :

- La trésorière de l'AS étant en cinquième année, elle travaillait chez elle
- Le PDA a eu trois trésoriers dans l'année

De fait, il n'a pas été possible de réunir l'ensemble des étudiants concernés, président et trésoriers, dans un créneau commun, faute d'accord.

Cette année, les actions seront menées dès le mois de septembre et date sera prise avec l'intervenant pour que les cours soient mis en place. La seule inquiétude demeure sur les changements possibles de poste de trésoriers.

Julien PALOMO pense prendre le bilan du BDE comme exemple pour les autres bilans des associations.

DÉBATS

Frédéric PUIGSERVER estime que l'action pourra aboutir dans un an, lorsque la commission paritaire sera amenée à se prononcer sur les documents comptables. Les documents seront ainsi standardisés par un professionnel et pourront faire l'objet de comparaisons annuelles. Il insiste sur le fait que les associations doivent être informées sur la liste des documents comptables qui est attendue d'elles au titre de leur bilan moral et financier.

Revenant sur les changements possibles de trésoriers, Frédéric PUIGSERVER s'interroge sur le maintien, dans l'année, d'une formation avec un professionnel. Selon lui, une fois que cet effort de formation a été donné à telle ou telle association, il appartient ensuite à cette dernière de prendre ses responsabilités et d'assurer elle-même la formation au trésorier suivant.

Selon Ève ROBERT, le fait que les trésoriers des associations reçoivent une formation comptable pointue dès le début d'année aura un effet incitatif sur leurs organisations internes. Elle pointe ensuite les problèmes de gestion de ressources humaines, soulevés à plusieurs reprises par le BDA, à qui une formation en ressources humaines devait être donnée.

Louisa ACCIARI souhaite savoir si la formation peut être ouverte aux associations ainsi qu'aux syndicats recevant des subventions de Sciences Po.

Pour ce qui touche à l'extension de la formation, Julien PALOMO indique que cela est envisagé, notamment pour les associations dotées d'un volume budgétaire important. Seulement, les associations permanentes doivent rester prioritaires pour une question d'organisation.

Cédric PRUNIER ajoute que cette priorité est également une question d'équipement. Selon lui, cette subvention de Sciences Po n'a de sens que si les associations sont équipées d'un ordinateur et du logiciel qui permettra de gérer les comptes.

Pour Louisa ACCIARI, les syndicats commencent à avoir d'importants budgets à gérer. Elle souhaite connaître le seuil à partir duquel les organisations pourront prétendre à cette subvention.

Frédéric PUIGSERVER prolonge la question de Louisa ACCIARI et s'interroge sur le prolongement de cette formation à l'ensemble du tissu associatif de l'établissement (sans passer par le recours au logiciel).

À ce sujet, Julien PALOMO explique qu'il est en contact avec la direction des systèmes d'information pour savoir s'il est possible d'équiper une ou plusieurs salles informatiques.

Revenant sur la formation des syndicats élus, Cédric PRUNIER fait observer que leur financement est encadré et qu'il est nécessaire de conserver un certain pluralisme.

Ève ROBERT estime que la formation doit être élargie aux associations et qu'elle peut prendre la forme d'un guide en début d'année.

Frédéric PUIGSERVER note que cette question peut avoir trait au prochain point de l'ordre du jour et propose son report.

Max BOUCHET pense quant à lui que cette formation peut tout à fait prendre la forme d'un cours ou d'un séminaire dispensé en début d'année.

Julien PALOMO explique qu'il compte bien faire redescendre la formation aux groupes intéressés.

IV. DISPOSITIF 2008 - 2009 D'ENCADREMENT DES GESTIONNAIRES DES ASSOCIATIONS PERMANENTES PAR LE PROJET COLLECTIF

En préambule, Cédric PRUNIER explique que ce point ouvre la réflexion sur le statut à donner aux associations. Il indique par ailleurs que la commission paritaire a déjà été associée à la question de la refonte du règlement de la vie étudiante. Début septembre, un texte sera proposé à la commission et adopté courant automne, il permettra de faire face aux prochaines échéances électorales, associatives ou syndicales, dans de bonnes conditions.

Cédric PRUNIER rappelle qu'aujourd'hui, deux personnes s'occupent des associations permanentes, messieurs PALOMO ci-présent et M. GAVINO. Cédric PRUNIER remercie également Perrine LACAMP, responsable des projets collectifs.

L'idée de ce dispositif est de mieux associer les projets collectifs à la gestion des associations permanentes. Les associations permanentes ayant un grand poids dans la vie de l'établissement, la question du lien entre le bureau des associations permanentes et le dispositif des projets collectifs est posée. L'idée du projet repose sur la définition d'un cahier des charges discuté et négocié en amont. Ce cahier devra contenir une liste d'objectifs et de normes de réalisation, un échéancier, ainsi qu'un plan budgétaire de réalisation. Cela

permettra de fixer un cadre précis aux activités. La tenue des comptes évoquée au point précédent permettra un contrôle des organismes généraux. Comme les associations bénéficient de subventions publiques, le contrôle de la Cour des comptes peut s'exercer sur elles. Or, ces associations peuvent très facilement être rattachées à Sciences Po.

En termes de budget et d'organisation, il est donc important que la direction de l'établissement entretienne une bonne liaison avec les responsables des associations permanentes. Cédric PRUNIER rappelle que cela n'a pas toujours été le cas, et revient sur la gestion calamiteuse de l'avant-dernier bureau du BDE. Des actions non maîtrisées des responsables des associations permanentes ont pu / peuvent engendrer des conséquences importantes sur des partenaires institutionnels ou financiers de l'établissement. L'idée est donc de se prémunir.

Une réflexion directe a donc été entamée avec les responsables des associations. Pour Cédric PRUNIER, ces derniers se sont montrés favorables à l'idée que les membres des bureaux puissent être intégrés dans le cadre des projets collectifs. Il ajoute que cela n'influera pas sur l'autonomie et la liberté des associations, mais instaurera une liaison régulière entre les associations et la direction. Cela a déjà permis un certain nombre de points positifs :

- trouver de bonnes dates pour l'organisation d'évènements au vu de la scolarité garantir plus d'affluence pour les étudiants sans crainte vis-à-vis de leur scolarité
- développer davantage d'actions pour le BDE
- assurer une meilleure liaison pour la réservation des salles
- créer des relais face aux administrations (Cédric PRUNIER met en exergue les relations entre la mairie et l'association sportive de l'établissement)
- créer des relais de demande face aux entreprises et assurer de meilleures liaisons

En dernier lieu, Cédric PRUNIER ajoute qu'il ne cache pas la volonté de la direction de l'établissement d'exercer une certaine forme de contrôle sur les associations. Il cite notamment les courriers et l'utilisation abusive du logo de l'établissement, puis les finances, dont la gestion laisse parfois à désirer. Cependant, l'objectif de l'établissement n'est pas de se substituer à l'action des étudiants. Ces derniers doivent en effet continuer de se former à travers les projets collectifs et les activités associatives. Il s'agit surtout de pouvoir faire droit aux étudiants et rationaliser leurs activités, car l'imposition d'un projet collectif en plus de l'activité associative entraîne une charge beaucoup trop importante de travail.

Cédric PRUNIER ajoute qu'une rencontre avec les futurs bureaux devrait avoir lieu, elle permettra de demander aux responsables de transmettre leurs activités et leurs savoirs aux générations suivantes. Cédric PRUNIER observe que les équipes actuelles des associations permanentes ont été particulièrement efficaces, il faut, souligne-t-il, qu'elles puissent transmettre leurs retours sur expérience aux nouveaux bureaux, afin de conserver les mêmes lignes de progression. Sur ce point, Cédric PRUNIER note que le BDA et l'Association Sportive pourraient faire mieux en termes de nombre d'adhérents. Si la vie associative est déjà satisfaisante, Cédric PRUNIER souhaite qu'elle soit structurée pour bénéficier de plus de moyens (infrastructures, conseils, reprise d'activité existante).

Enfin, il explique qu'un système à trois niveaux d'associations va être établi :

- *Les associations permanentes*, avec
 - une reconnaissance automatique
 - des statuts particuliers
 - un logo
 - des locaux
 - des subventions
- *Les associations non permanentes*, mais qui ont un rôle particulier et ne concurrencent pas les associations permanentes (Radio Science Po)
- *Les associations qui auraient à se voir reconnaître* et qui bénéficient de subventions au cas par cas. Il pourrait être prévu de les regrouper en fonction de leurs activités afin d'améliorer leur visibilité et leurs financements.

DÉBATS

Frédéric PUIGSERVER retient de cette présentation que le rôle des associations permanentes a été réaffirmé et que leur statut particulier justifie d'un traitement particulier. Cependant, lorsque la commission paritaire a eu à se prononcer sur les comptes du BDE, Frédéric PUIGSERVER fait observer que la question d'un plus grand contrôle avait été évoquée. Le vœu avait été formulé que ces associations soient placées sous la tutelle de Sciences Po pour ce qui touche à leurs choix de gestion. Un débat avait par ailleurs eu lieu sur la nature de cette tutelle et la souplesse avait été envisagée au détriment de la vexation. Frédéric PUIGSERVER se félicite que le cadre de cette tutelle ait été trouvé dans le cadre du projet collectif.

Ève ROBERT souhaite savoir si le projet collectif des étudiants de second cycle membres d'une association permanente sera remplacé. Concernant les premiers cycles, elle pointe le risque de voir les associations pousser des étudiants en master dans les bureaux, ce qui ne favoriserait pas la transmission des compétences et la formation d'une génération à l'autre.

Elle fait encore observer que, selon le schéma présenté, il y aura deux natures de projets collectifs :

- Ceux auxquels Sciences Po ne donne aucun moyen
- Ceux des associations permanentes, qui bénéficieront de subventions.

De fait, elle s'interroge sur les modalités de contrôle et la différence entre les deux statuts.

Sur la question des crédits, Cédric PRUNIER note qu'il est rare que des responsabilités au sein du bureau soient confiées à des étudiants de deuxième année. Il estime plus naturel que ces responsabilités soient données à des étudiants de quatrième année. Cependant, il se dit prêt à ajouter des crédits dans le cadre de la scolarité pour tel ou tel étudiant, mais l'effort principal doit être porté par des gens qui bénéficient déjà de crédits pour ce projet collectif.

En deuxième point, il estime que les étudiants doivent comprendre que l'importance accordée à ces associations permanentes va bien au-delà de la rétribution en termes de crédit ou de récompense. Concrètement, une importante responsabilité pèse sur les épaules de ces étudiants, l'établissement est là pour les aider à supporter cette responsabilité afin qu'elle ne les étouffe pas. Cédric PRUNIER déclare que la question des crédits n'est pas la plus importante, c'est le lien avec l'établissement qui est premier : les étudiants doivent comprendre que celui-ci compte sur eux et qu'ils peuvent en retour compter sur lui pour les épauler.

Concernant les deux types de projets collectifs, subventionnés ou non, Cédric PRUNIER rappelle que le cadre du projet collectif est de rechercher les crédits qui correspondent à son activité. Pour l'AS le BDE, le BDA, ou la Junior Consulting, la subvention de Sciences Po est une subvention d'appoint. L'établissement est ainsi un partenaire financier parmi d'autres dans une recherche qui doit être étendue. La part de l'établissement dans les budgets de ces associations permanentes est relativement restreinte – « relativement », précise Cédric PRUNIER, car eu égard au temps, au matériel ou au relais, l'investissement est plus important, ce sans compter les subventions des partenaires financiers directs de l'établissement (Cédric PRUNIER cite la BNP, dont la subvention ne s'adresse pas tant au Gala qu'à l'établissement lui-même).

La véritable réalité est que les étudiants membres de ces associations permanentes doivent rechercher l'argent qui correspond à leur activité. C'est un exercice à part entière, juge Cédric PRUNIER, précisant que certains étudiants le font mieux que d'autres. Cet exercice se rapproche tout à fait des normes du projet collectif : le plan de financement ne doit pas reposer majoritairement sur Sciences Po.

V. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL PROVISOIRE DE LA SEANCE DU 16 JUIN 2008

En l'absence de remarques, le procès verbal est approuvé.

VI. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a pas de questions diverses inscrites au prochain ordre du jour

Frédéric PUIGSERVER tient à remercier un certain nombre d'élus étudiants avec lesquels la commission a travaillé cette année. Il leur témoigne sa gratitude à titre personnel et précise les voir partir avec regret, espérant les retrouver à Sciences Po une fois qu'ils seront revenus de leur année à l'étranger.

Ève ROBERT fait part de sa déception de n'avoir pas vu la session délocalisée de la CPA ce semestre. Elle souhaite que ce projet se concrétise l'année prochaine.

Cédric PRUNIER indique que la direction tient absolument à ce que cette session soit organisée. Une session pourra ainsi être organisée en octobre sur un site qui sera choisi par la commission paritaire. Il rappelle l'attachement de l'établissement vis-à-vis des campus délocalisés. Enfin, Cédric PRUNIER s'associe aux remerciements exprimés par Frédéric PUIGSERVER à tous les élus étudiants pour leur investissement et la qualité des débats que les membres de la commission paritaire ont pu tenir. Un certain nombre de choses a ainsi pu avancer, et Cédric PRUNIER précise que cela n'est pas le cas tous les ans. Il espère que le départ des élus ne va pas constituer un frein aux réformes qui vont être entamées l'année prochaine sur la question des langues.

Nicolas POTHIER remercie à son tour les représentants élus pour la qualité des débats qui ont eu lieu au sein de la commission, ainsi que la sérénité des représentants sur les questions propices aux oppositions. Il évoque ensuite la qualité des groupes de travail, qui ont permis à tout un chacun de prendre conscience des problèmes et d'en définir les solutions ou évolutions possibles.